

de *Ces temps-ci. La société à l'épreuve des affaires de mœurs*, récemment publié chez Payot. Combien s'exclameront, bien plus tard, lorsque leur enfant rendra son histoire publique : « C'était donc vrai ? »

Le mur du silence est multiforme. Il est encore plus terrible lorsque la mère sait, mais ne fait rien. Isabelle Aubry, la fondatrice de l'association Face à l'inceste, violée par son père pendant de longues années, raconte dans son livre *La première fois, j'avais six ans...* (éd. XO) qu'un jour, sa mère la fait allonger, l'ausculte et puis... rien. Il faudra l'intervention d'une voisine, à son adolescence, pour que le père soit arrêté. Fréquemment, l'omerta s'installe parce qu'« on ne parle pas de ces choses-là en dehors de la famille ». Ou parce que la mère a peur de l'agresseur : « Dans les affaires d'inceste, on trouve souvent une forme aiguë de la domination patriarcale qui s'étend jusqu'à la libre disposition du corps des enfants. Les silences des mères sont alors un effet supplémentaire de cette domination, qui peut aller jusqu'à la terreur », reprend Marc Crépon.

La mère peut, enfin, faire passer son intérêt avant celui de son enfant : « Elle a le sentiment qu'agir entraînerait des conséquences telles, en matière de honte, de conditions sociales ou financières, qu'elle n'est pas prête à les affronter », énumère Anne Bouillon, avocate à Nantes, spécialisée dans le droit des femmes. Entendre son enfant parler d'inceste, c'est aussi accepter d'être remise en cause dans son rôle de parent ; se dire que, peut-être, l'enfant n'a pas eu assez confiance pour venir en parler tout de suite. Et des mots terribles peuvent alors surgir. Un « Mais pourquoi tu ne m'en as pas parlé plus tôt ? », quand ce n'est pas le ravageur « Tu mens », éloignent la culpabilité parentale, mais infligent une nouvelle blessure à la victime.

La réaction des mères a un rôle déterminant dans la capacité des enfants à surmonter ce qu'ils ont vécu. « Lorsqu'une mère écoute, mais dit : "Ce n'est pas si grave", l'enfant le perçoit comme une défense de l'agresseur, une double peine. Cela ajoute au traumatisme », note Catherine Milard, directrice, à Nantes, de

l'association SOS Inceste. C'est toute la confiance future en l'adulte qui se joue alors. Que la mère se fasse protectrice et cette foi perdurera en dépit de l'agression émanant d'un « grand ». Qu'elle soit défaillante, et l'enfant aura le sentiment qu'il ne peut compter sur personne, ni grandir en sécurité. « Cette question change complètement le destin des victimes. Celles qui ont été crues et soutenues par leur mère ont beaucoup moins de troubles que les autres, qu'il s'agisse de leur santé, de leur vie sociale ou affective », confirme Patrick Ayoun.

Les autres, celles dont les mères ont fait défaut, vivent longtemps dans une ambivalence, entre l'amour idéalisé qu'elles continuent d'éprouver et leur immense déception. Certaines prennent encore, des années après, leur défense, comme cette personne expliquant à l'avocate d'Enfance et partage, Agathe Morel, que sa mère n'avait pas voulu entrer en conflit avec son père de peur de perdre la pension alimentaire, mais l'excusant d'un « elle a fait ce qu'elle a pu ». D'autres finissent par rompre, au prix d'un douloureux processus. Isabelle Aubry a cessé toute relation après vingt ans : « Le deuil symbolique de ma mère a été d'une violence inouïe. Il faut arriver à se dire "Je n'ai plus de père, je n'ai plus de mère." Personne n'a envie de perdre ses parents. »

Pour éviter d'en arriver là, les spécialistes plaident en faveur d'une meilleure intégration de la mère dans la prise en charge des victimes d'inceste. Ce sujet devrait être abordé dans le cadre de la mission indépendante sur l'inceste relayée il y a quelques jours par le secrétaire d'Etat chargée de l'enfance, Adrien Taquet. Plusieurs pistes sont à l'étude. Il y a, concernant les cas les plus graves, l'idée de poursuivre plus fréquemment les mères pour « non-assistance à personne en danger », une option encore peu utilisée par le système judiciaire et qui bute sur une prescription rapide (six ans), souvent en décalage avec le délai de prise de parole de la victime (seize ans en moyenne). D'autres invitent à améliorer l'accueil des mères dans des services de police et des tribunaux toujours marqués par l'affaire d'Outreau. D'autres encore plaident pour un meilleur travail de prévention auprès des médecins de famille, des services de protection maternelle et infantile, et de l'école afin que les mères sachent à qui parler en cas de doute. Pour qu'un enfant puisse dire « Maman, papa me fait des choses », sans que sa mère, par désarroi, peur ou négligence, ferme les yeux ou lui lâche un dévastateur et définitif : « Arrête tes bêtises ! » *

Education

Parcours scolaire : la faillite méritocratique

Une enquête confirme la surreprésentation des élèves franciliens et favorisés dans les grandes écoles. Un phénomène qui se joue bien en amont.

Des coups d'épée dans l'eau ? Les discours volontaristes et les initiatives prises en faveur d'une meilleure mixité sociale dans certains établissements prestigieux de l'enseignement supérieur, depuis quinze ans, n'auront donc servi à rien. Ou presque. Dans leur rapport « Quelle démocratisation des grandes écoles depuis le milieu des années 2000 ? », des chercheurs de l'Institut des politiques publiques – un laboratoire de l'École d'économie de Paris – dressent un bilan sévère. En 2016-2017, les étudiants issus de catégories socio-professionnelles défavorisées ne représentaient que 9 % des effectifs des grandes écoles. Tandis que le taux de ceux issus de milieux très favorisés s'élevait à 64 %. Certes, plusieurs

travaux s'étaient déjà penchés sur ce phénomène auparavant. « La nouveauté est que nous avons pu nous appuyer sur des données ministérielles très riches et individualisées, jusqu'ici non exploitées », explique Julien Grenet, l'un des auteurs de cette enquête. Sont notamment pris en compte les parcours scolaires antérieurs des élèves des grandes écoles, ou encore leurs origines sociales et géographiques.

La surreprésentation des étudiants d'origine francilienne dans ces institutions, qui façonnent les futures élites administratives, politiques ou économiques, est très frappante. D'après les statistiques, plus de 1 élève sur 4 (30 %) a passé son bac à Paris ou dans une autre académie d'Ile-de-France. Cette concentration territoriale est

— P.34. Inceste : ces mères qui trahissent

— P. 35. Parcours scolaire : la faillite méritocratique

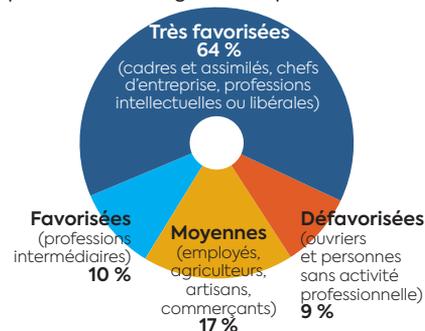
— P. 36. Agression de Yuriy : l'histoire d'une vidéo qui a fuité

► encore plus prononcée dans les institutions les plus renommées (Polytechnique, HEC, l'ENS Ulm et l'IEP Paris) où l'on retrouve entre 44 % et 57 % de bacheliers franciliens ! Est-ce à dire que les jeunes issus de la capitale seraient plus performants que les autres ? « Loin de là, répond Julien Grenet. On s'est rendu compte que, à niveau scolaire comparable, les étudiants ne font pas les mêmes choix d'orientation en fonction de leurs origines sociales et géographiques. »

Bien sûr, les freins financiers sont indéniables. Pour les jeunes issus d'autres régions, partir pour Paris afin de suivre une classe prépa ou d'intégrer une grande école a forcément un coût. Parfois rédhibitoire. « On constate que les systèmes d'aide et de bourses fondés sur des critères sociaux ne sont pas si généreux que cela. Pour caricaturer, ces écoles restent réservées aux "fils à papa" », avance Julien Grenet. Mais bien d'autres facteurs, parfois moins visibles, entrent en ligne de compte. Comme le déficit d'informations, la méconnaissance d'un système très opaque, le phénomène d'autocensure... Ces barrières socioculturelles se dressent bien en amont des classes préparatoires et des formations sélectives, comme le confirme Bixente Etcheçaharreta, président de l'association

L'échec de la mixité

Composition sociale des grandes écoles en 2016-2017 (en % des effectifs), par profession et catégorie socioprofessionnelle

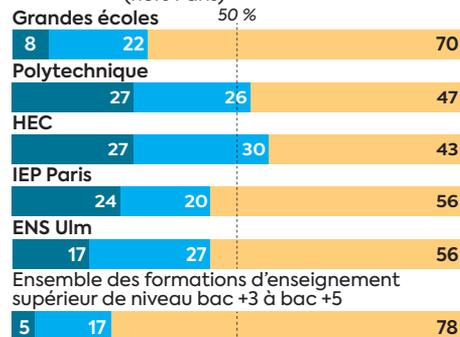


SOURCE : INSTITUT DES POLITIQUES PUBLIQUES

Des territoires aux grandes écoles. « Notre action consiste justement à encourager des jeunes issus de ces filières à se rendre dans les lycées des petites communes ou des villages pour parler de leur expérience et ouvrir le champ des possibles aux élèves », explique le jeune homme.

La Conférence des grandes écoles insiste, de la même manière, sur l'importance de la communication. « En parallèle de la mise en place d'outils très concrets, il nous faut casser cette image élitiste qui peut faire peur à bien des familles », développe Laurent Champney, son

Origine géographique des étudiants en 2016-2017 (académie du baccalauréat, en % des effectifs)



L'EXPRESS

vice-président. Pour Julien Grenet, il est urgent de frapper plus fort, notamment en relançant le débat sur la discrimination positive. « Parcoursup a déjà recours à un système de quotas qui permet d'accueillir un certain nombre d'élèves boursiers dans toutes les filières, y compris dans les classes préparatoires. C'est bien, mais insuffisant », estime-t-il. L'idée est loin de faire l'unanimité dans le monde de l'enseignement supérieur. Mais, face à ce chantier énorme, toutes les pistes méritent d'être mises sur la table. *

AMANDINE HIROU

TRAÇAGE

Agression de Yuriy : l'histoire d'une vidéo qui a fuité

Fait rare, des images provenant de la préfecture de police de Paris se sont retrouvées sur les réseaux sociaux.

C'est une vidéo qui avait déjà été vue 5 millions de fois le 24 janvier : celle de l'agression de Yuriy, 15 ans, par une dizaine de personnes sur la dalle de Beaugrenelle, à Paris (XV^e). Les faits remontent au 15 janvier. Le jour même, le parquet de Paris ouvre une enquête. Le 18, la mère de Yuriy lance l'alerte. Le lendemain, elle reçoit un appel du maire du XV^e, Philippe Goujon. Le 22, les images de l'agression commencent à circuler. Elles ont été captées par les caméras de la préfecture de police. « Ce sont des images très protégées, explique un élu. Les policiers qui y ont accès ont reçu un agrément spécial. » Les fuites de vidéos provenant de la préfecture sont extrêmement rares. Le préfet de police

saisit l'IGPN, la « police des polices », afin qu'elle mène une enquête administrative. « La vidéo a forcément été isolée par un agent de la préfecture, décrypte une source policière. C'est une pièce versée à l'enquête judiciaire, donc les auteurs de cette fuite ne sont pas forcément policiers. Le traçage permettra de savoir qui a visionné l'enregistrement. »

Un twittos anonyme, avec les hashtags #TeamPatriote et #ProIsrael, diffuse la vidéo le 22 à 17 heures. Dans la foulée, des comptes d'extrême droite relaient les images. A 17 h 42, c'est au tour de Nicolas Dupont-Aignan, qui se rend le lendemain sur la dalle de Beaugrenelle pour y tourner une vidéo mise en ligne

à 19 h 41 : « Si je n'avais pas diffusé cette vidéo, personne n'aurait rien su de cette agression. Je l'ai eue par hasard, elle m'a été transmise. » Le 23, à 13 h 18, Gérald Darmanin réagit : « Une attaque d'une sauvagerie inouïe. » Le ministre de l'Intérieur reçoit un compte rendu des violences chaque jour. « Mais il ne découvre la vidéo qu'une fois qu'elle est diffusée sur les réseaux sociaux », explique-t-on Place Beauvau. A 17 h 46, Marine Le Pen signe un tweet de ses initiales. L'Elysée fait savoir dimanche qu'Emmanuel Macron a téléphoné à la mère de Yuriy. L'enquête sur les conditions de l'agression se poursuit. *

CLAIRE HACHE
ET ÉRIC MANDONNET